

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Topic Pump-Spray ad us. vet. pour chiens, chats et animaux de compagnie

1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché: Vetoquinol AG
Freiburgstrasse 255
3018 Berne

Fabricant responsable de la libération des lots: Dr. Heinz Welte AG
Wiesenstrasse 21
5412 Gebenstorf

2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Topic Pump-Spray ad us. vet. pour chiens, chats et animaux de compagnie

3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Un spray à pompe de 30 g et de 80 g de solution contient par 1 g:

Substances actives:

Chloramphénicol 61 mg

Nitrofurantoin 0,7 mg

Acétate de prednisolone 2,1 mg

Spray contenant un antibiotique pour application sur la peau.

Solution jaune claire.

4 INDICATION(S)

Traitement de blessures chez les chiens, chats et animaux de compagnie. Pour les maladies inflammatoires de la peau causées par des bactéries.

5 CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez les animaux destinés à la production de denrées alimentaires.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à un principe actif ou à un autre composant.

6 EFFETS INDÉSIRABLES

Des réactions d'hypersensibilité au produit sont possibles.

7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chiens, chats et animaux de compagnie.

8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Appliquez sur la zone de peau affectée selon les instructions du vétérinaire.

9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Avant l'application, nettoyez soigneusement la zone à traiter. Lorsque de traitement à la tête, protégez les yeux en les couvrant.

10 TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur l'étiquette.

12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal:

Avant l'application, nettoyez soigneusement la zone à traiter. Lorsque de traitement à la tête, protégez les yeux en les couvrant.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux:

Ne pas respirer les brouillards du spray, éviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec la peau, les yeux et les muqueuses, rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Les personnes présentant une hypersensibilité connue à un des ingrédients devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Gestation et lactation:

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes):

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14 DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

21.01.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et <http://www.tierarzneimittel.ch>.

15 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Spray à pompe en plastique de 30 g

Spray à pompe en plastique de 80 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 32'375

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.